

Les membres du conseil municipal sont convoqués, au 1, place du Général de Gaulle à Saint Martin d'Ablois, le jeudi 12 décembre à 19 heures pour délibérer sur l'ordre du jour qui n'a pu être traité lors de la réunion du 5 décembre 2013, le quorum n'étant plus atteint en cours de séance suite à un départ d'un conseiller (appel téléphonique le rappelant d'urgence à son domicile).

Sur la convocation du Conseil municipal fixant la réunion du 12 décembre 2013, il est bien mentionné que le Conseil municipal délibérera quel que soit le nombre de membres présents.

Ordre du jour :

- Acquisition de matériel.
- Transferts de crédits.
- Subventions.
- Règlement intérieur d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail du personnel communal.
- Informations et questions diverses.

- Procès-verbal -

L'an deux mil treize le jeudi 12 décembre à dix-neuf heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie de Saint Martin d'Ablois, sous la présidence de Monsieur Jackie BARROIS.

Etaient présents pendant toute la durée de cette séance.

Messieurs Jackie BARROIS, Marcel LAUDET, Mesdames Marie Line CHARPENTIER, Laurence CORNU, Claudette JOFFRE,
Messieurs Yves DELIGNY, Daniel NIVOIS, Frédéric SAURON, Fabrice SAURON,
Madame Ingrid BOURLON,

Absents excusés : Messieurs Damien CEZ, Xavier MESLAT, Mesdames Rose-Marie FOURCART, Christine GREGOIRE.

Monsieur Frédéric SAURON a été élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé.

Date de la convocation : 7 décembre 2013

N° 1 – Acquisition d'un semoir à sel.

Suite à l'usure du semoir à sel, le Conseil Municipal, après avoir examiné plusieurs devis, accepte à l'unanimité, celui présenté par les établissements RAVILLON, soit 1.662,44 € T.T.C. d'où le transfert de crédit suivant :

Transfert de 1663 euros du compte 61522 au programme d'investissement 2188-414

« semoir à sel »

+ 023 dépenses : 1663 €

+021 recettes : 1663 €

N ° 2 – Achat d'espaliers.

A la demande du Karaté Club, les membres de l'assemblée décident à l'unanimité, d'acquérir deux espaliers de dix-sept barreaux à installer à l'espace sportif.

Le coût de ce matériel, soit 720 € T.T.C nécessite le transfert de crédit ci-après :

Transfert de 720 euros du compte 61522 au programme d'investissement 2184-415 « Achat d'espalier »

+ 023 dépenses : 720 €

+021 recettes : 720 €

N° 3 – Illuminations pour les fêtes de fin d'année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide, à l'unanimité d'acquérir des guirlandes à installer dans les arbres de la Place du Général de Gaulle.

Le montant de ces fournitures s'élève à 2.881,16 €T.T.C qui sera réglé suite au transfert des crédits ci-dessous :

Transfert de 2882 euros du compte 61522 au programme d'investissement 2188-416

« Illuminations 2013 »

+ 023 dépenses : 2882 €

+ 021 recettes : 2882 €

N° 4 – Pose d'une rampe devant la mairie et l'agence postale communale.

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décident de régler les frais relatifs à la pose d'une rampe devant la mairie et l'agence postale, soit 1.279,54 € T.T.C à régler à la SARL Dominique LIEBART d'où le transfert de crédit suivant :

Transfert de 1280 euros du compte 61522 au programme d'investissement 2152-417 «Pose d'une rampe devant la mairie et l'agence postale communale»

+ 023 dépenses : 1280 €

+ 021 recettes : 1280 €

N° 5 – Remplacement du moteur de la ventilation du chauffage à l'église.

Suite à la panne de chauffage à l'église, le Maire indique que le moteur électrique de ventilation a dû être remplacé en urgence pour permettre l'exposition des crèches. Aussi, l'assemblée, à l'unanimité, décide de régler ce matériel, soit 1.038,13 € T.T.C à l'entreprise METELEC d'où le transfert de crédit suivant :

Transfert de 1039 euros du compte 61522 au programme d'investissement 21311-418

« Remplacement du moteur de la ventilation du chauffage à l'église »

+ 023 dépenses : 1039 €
+ 021 recettes : 1039 €

N° 6 – Plantations d’haies et d’arbres.

Suite à la construction de trottoirs sur une partie de l’avenue de Paris au Sourdon, le Maire propose la plantation d’une haie basse sur une partie de ladite avenue et également d’installer un conifère près du columbarium soit 750 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte, à l’unanimité, cette proposition et décide le transfert de crédit ci-dessous :

Transfert de 750 euros du compte 61522 au programme d’investissement 21721-419

« Plantations de haies et d’arbres »

+ 023 dépenses : 750 €
+ 021 recettes : 750 €

N° 7 – Informatique secrétariat de Mairie.

Suite au changement du fournisseur pour le matériel informatique du secrétariat de Mairie, le transfert de crédit suivant est accepté.

Transfert de 3648 euros du compte 61522 au programme d’investissement « Informatique Ségilog » 2183-420

+ 023 dépenses : 3648 €
+ 021 recettes : 3648 €

N° 8 – Attribution de subventions pour l’année 2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l’unanimité, décide d’allouer les subventions suivantes pour l’année 2013 :

1) Associations locales :

Amicale des Sapeurs-Pompiers :	870 €
(auxquels s’ajoutent 1.630,29 € versés par la CC2V pour les vacances 2012).	
Union sportive Saint Martin d’Ablois (football):	2.100 €
Association d’aide à domicile en milieu rural (A.D.M.R) :	1.900 €
Club Loisirs et Amitiés :	1.190 €
A.B.C.D :	820 €
Association des anciens combattants :	820 €
Tennis club ablutien :	820 €
Association Nature et Patrimoine :	820 €
Association Sports et Loisirs :	820 €
Karaté club ablutien :	820 €
Saint Martin d’Ablois Hand Ball :	550 €
Atelier Dessin et Peinture :	600 €
Saint Martin Jumelage :	400 €
Association des orpailleurs de Champagne :	250 €

2) Organismes divers :

Secours populaire français :	115 €
Prévention routière :	100 €
Les Amis de nos églises :	75 €

Lutte contre la faim, Lutte contre le cancer, Paralysés civils, Croisade des aveugles, Semaine du cœur, UNICEF, France Adot 51,
à chacun de ces organismes : 55 € .

N° 9 – Demande de subvention de la Confrérie ablutienne de Saint Vincent.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de verser une subvention de 300 € à la Confrérie ablutienne de Saint Vincent pour l'organisation de la Saint Vincent 2014 qui aura lieu à Saint Martin d'Ablois.

Le montant de cette subvention est principalement destiné au fleurissement de l'église et à la distribution de brioches à la sortie de la messe.

N° 10 – Demande de subvention de l'association « Les mots à la bouche ».

Suite à l'installation de l'association « Les mots à la bouche » à Saint Martin d'Ablois, le Maire informe l'assemblée que ladite association souhaite obtenir une subvention pour aider à réaliser la mise en scène d'une pièce de théâtre.

Après en avoir délibéré, les membres de l'assemblée, à l'unanimité, décident de verser une subvention de 300 € et demandent qu'une représentation de la pièce ait lieu à la salle des fêtes de la commune.

N° 11 – Transferts de crédits.

A l'unanimité, le transfert de crédit suivant est adopté :

-Transfert de 18.000 euros du compte 61522 au compte 6411

-Transfert de 150 euros du compte 61522 au compte 6574

N° 12 – Règlement intérieur d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail.

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Dans le cadre de la gestion du personnel, il est conseillé aux collectivités d'adopter un règlement intérieur en vue de préciser les règles et obligations que chaque agent doit respecter sur le lieu de travail.

A cet effet, conscient de l'intérêt et de la difficulté que revêt ce travail, le Centre de Gestion de la Marne propose un projet de règlement intérieur qui a été transmis pour avis aux membres du Comité Technique Paritaire (CTP) du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Marne et a reçu un avis unanimement favorable le 27 septembre 2013.

Le règlement intérieur est destiné à tous les agents de la commune, titulaires et non titulaires, pour les informer au mieux :

- sur leurs obligations, leurs responsabilités et sur les consignes de sécurité à respecter.

Ainsi, le Maire propose à l'assemblée d'adopter le règlement intérieur proposé par le CDG51 pour l'ensemble des agents des services de la commune en personnalisant le document précité au contexte local de la collectivité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité des membres présents.

N° 13 – Transfert de crédit.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide le transfert de crédit suivant :

-Transfert de 6.680 euros du compte 61522 au programme d'investissement 2313-204
« Travaux APC et secrétariat de Mairie ».

+ 023 dépenses : 6.680 €
+ 021 recettes : 6.680 €

N° 14 – Révision de loyer.

En application de l'indice national connu, il est décidé de procéder à la révision du loyer ci-après :

Logement n° 2 sis à l'ancienne école mixte 1, soit 431,85 € à compter du 1^{er} Janvier 2014.

N° 15 – Transfert de crédit.

A l'unanimité, le transfert de crédit suivant est adopté :

-Transfert de 3666 euros du compte 61522 au compte 73925.

La séance a été levée à 20 H 20.

BARROIS Jackie	BOURLON Ingrid
CEZ Damien	CHARPENTIER Marie-Line
CORNU Laurence	DELIGNY Yves
FOURCART Rose-Marie	GREGOIRE Christine
JOFFRE Claudette	LAUDET Marcel
MESLAT Xavier	NIVOIS Daniel
SAURON Frédéric	SOYEUX Fabrice

